

Image not found or type unknown



Heritage entre belle mere et gendre

Par **wisu**, le **06/03/2013 à 11:47**

Bonjour . j ai 64 ans , retraité , veuf depuis 6 ans . avec ma femme nous avons 2 enfants . mon beau pere est decede . si ma belle mere vient a deceder , comment se passe l heritage ? . ma femme a 1 soeur vivante avec 2 enfants egalement . merci .

Par **cocotte1003**, le **06/03/2013 à 12:26**

Bonjour, c'est la soeur de femme et vos deux enfants qui sont héritiers. La part due à votre femme sera répartie entre vos deux enfants, cordialement